



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1865 – KENKIO
dossier lié n° 2090126

Maisons-Alfort, le 17 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
KENKIO, identique à MILDICUT

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par ISK Biosciences Europe S.A, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KENKIO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence MILDICUT, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2090126, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour KENKIO est bien strictement identique à celle déclarée pour MILDICUT ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KENKIO, présentée par ISK Biosciences Europe S.A, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit MILDICUT.

Marc MORTUREUX